

SAS PARC EOLIEN DE TINCEY-ET-PONTREBEAU
DEVELOPPEMENT, REALISATION ET EXPLOITATION DE PARCS EOLIENS

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

PROJET EOLIEN DE TINCEY-ET-PONTREBEAU

Commune de Tincey-et-Pontrebeau

(Département de Haute-Saône – Région Bourgogne-Franche-Comté)

PIECE N°9 : ANNEXES ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Annexe 1 : Courriers de réponses aux consultations

Annexe 2 : Volet Naturaliste

Annexe 3 : Etude acoustique

Annexe 4 : Volet paysager



Demandeur : SAS PARC EOLIEN DE TINCEY-ET-PONTREBEAU

(dont les associés sont CN'Air et Hrafinkel)

2 rue André Bonin

69 316 - Lyon Cedex 04

CONTACT : AMELIE RAVIER

04 26 10 86 93

a.ravier@cnr.tm.fr

Pièce 9 – Annexe 1 – Courriers de réponses aux consultations

Betref: Porté à connaissance afférent à votre demande de pré-consultation pour un projet éolien sur la commune de Tincey-et-Pontrebeau (70) - BR_0228_2020

Von: LEROY Xavier <xavier-e.leroy@intradef.gouv.fr>

Datum: 24.06.2020, 10:42

An: "christina.ullrich@hrafinkel.com" <christina.ullrich@hrafinkel.com>

Madame, Monsieur,

Après consultation des différents organismes des forces armées concernés par votre projet éolien de 04 aérogénérateurs d'une hauteur sommitale de 200 mètres, pale haute à la verticale, sur le territoire de la commune de Tincey-et-Pontrebeau (70) transmis par courriel en date du 05 février 2020, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le projet ne fait l'objet d'aucune prescription locale, selon les principes actuellement appliqués.

Cependant, bien que situé au-delà de trente kilomètres des radars des armées (Luxeuil) et compte tenu de l'évolution potentielle des critères d'implantation afférents à leur voisinage, en terme d'alignement et de séparation angulaire, le projet devra respecter les contraintes radioélectriques correspondantes en vigueur lors du dépôt de la demande d'autorisation environnementale unique.

En cas de construction, compte tenu de la hauteur totale hors sol des éoliennes, un balisage "diurne et nocturne" devra être mis en place conformément à la réglementation en vigueur. En conséquence, je vous invite à consulter la direction de la sécurité de l'aviation civile [Nord-Est située à Entzheim \(67\)](#) afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à votre projet.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des armées et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte de la réglementation et des contraintes en vigueur au jour de l'étude, des parcs éoliens à proximité dont les armées ont connaissance au moment de sa rédaction et ne préjuge en rien de l'éventuel accord du ministère des armées qui sera donné dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale à venir.

Ce document n'est pas un acte faisant grief, il est donc insusceptible de recours et de demande de reconsidération. Il est inopposable aux tiers et ne crée pas de droit d'antériorité à l'égard d'autres éventuels projeteurs. Il ne vaut pas autorisation d'exploitation, celle-ci n'étant étudiée que lors de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale, sur saisine du préfet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le sous-directeur de la circulation aérienne militaire Nord,

 **Commandant Xavier Leroy**
Chef de la division environnement aéronautique
Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord
811 927 27 93 - 02 47 96 19 93 - xavier-e.leroy@intradef.gouv.fr



Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

LYON, le 11/02/2022

SNIA Centre et Est

HRAFNKEL

christina.ullrich@hrafinkel.com

Nos réf. : AU 113 – Dossier 2020.70.001 – T76955

Vos réf. : Courrier du 13/01/2020

Affaire suivie par : Oureda MAOUCHE

snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 04 26 72 65 43 - **Fax** : 04 26 72 65 69

Objet : Projet éolien – communes de Tincey-et-Pontrebeau, Membrey, Lavoncourt (70)

Par courrier cité en référence, vous nous demandez, dans le cadre d'un projet de parc éolien défini par un polygone d'étude (hauteur envisagée pour les éoliennes : 200 mètres) sur les communes de Tincey-et-Pontrebeau, Membrey, Lavoncourt (70), de vous communiquer les éventuelles servitudes ou contraintes pouvant s'appliquer sur cette zone.

Point du polygone	Latitude	Longitude	Altitude au sol (m)	Altitude au sommet (m)
POINT D	47°36'14.910"N	5°45'29.990"E	230	430
POINT C	47°36'10.900"N	5°46'41.690"E	207	407
POINT B	47°36'47.610"N	5°47'27.520"E	230	430
POINT A	47°37'06.810"N	5°46'33.850"E	240	440

L'information ci-dessous ne vaut pas accord au titre de l'autorisation environnementale.

Je vous informe que le projet n'est affecté d'aucune servitude ou contrainte aéronautique rédhibitoire liée à la proximité immédiate d'un aérodrome civil, à la circulation aérienne ou à la protection d'appareils de radio-navigation.

Toutefois, je vous informe que le projet est à proximité de l'aérodrome privé de Tincey et Pontrebeau. En l'absence de l'accord du gestionnaire, les éoliennes devront être à plus de 2.5 km de cet aérodrome.

Par ailleurs, il conviendra de prendre en compte les informations suivantes :

- Cet avis ne tient pas compte des contraintes de l'Armée, que vous pouvez consulter pour d'éventuelles exigences de circulation aérienne militaire dans le secteur concerné (par courrier : BA 705 (Cinq Mars La Pile) - SDRCAM NORD – RD 910 – 37076 Tours Cedex 2 ; par mail : dsae-dircam@intradef.gouv.fr),

- Compte tenu de la hauteur des éoliennes, il sera nécessaire de prévoir un **balisage diurne et nocturne réglementaire** en application de l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne en vigueur.

Établi sur la base des informations recueillies à ce stade du projet, le présent avis ne préjuge pas de celui qui sera rendu dans l'instruction de l'autorisation environnementale.



Nicolas STARK
Chef du SNIA Centre et Est

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Service national d'ingénierie aéroportuaire

Pôle Ingénierie Opérationnelle et Patrimoine de Lyon

HRAFNKEL

13 rue de Savigny

52500 PRESSIGNY

christina.ullrich@hrafinkel.com

Nos réf. : AU 2018-2933- dossier 2018.39.001

Vos réf. : courrier du 21 septembre 2018

Affaire suivie par : Laure MANGENOT

snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 04 26 72 65 65 - Fax : 04 26 72 65 69

Lyon, le

08 FEV, 2019

Objet : Projet éolien – commune de Tincey et Pontrebeau (70)

S:\70-HAUTE-SAÔNE-EOLIEN\2018.70.011 TINCEY ET PONTREBEAU_HRAFNKEL\Avis DGAC.odt

Par courrier cité en référence, vous nous demandez, dans le cadre d'un projet de parc éolien défini par un polygone d'étude (hauteur envisagée pour les éoliennes : 149 mètres) sur la commune de Tincey et Pontrebeau (70), de vous communiquer les éventuelles servitudes ou contraintes pouvant s'appliquer sur cette zone.

Angle du polygone	Latitude	Longitude
Point 1	47°36'44,62"N	5°46'34,45"E
Point 2	47°36'57,31"N	5°46'51,57"E
Point 3	47°36'56,23"N	5°47'10,86"E
Point 4	47°36'52,94"N	5°47'25,09"E
Point 5	47°36'28,12"N	5°46'55,91"E

→ L'information ci-dessous ne vaut pas accord au titre de l'autorisation environnementale.

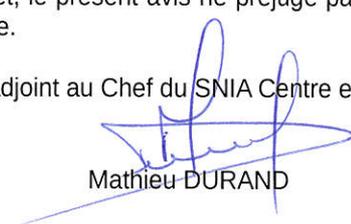
Je vous informe que le projet n'est affecté d'aucune servitude ou contrainte aéronautique rédhibitoire liée à la proximité immédiate d'un aéroport civil, à la circulation aérienne ou à la protection d'appareils de radio-navigation.

Par ailleurs, il conviendra de prendre en compte les informations suivantes :

- vous devez (si ce n'était pas déjà fait) consulter **l'Armée**, pour d'éventuelles exigences de circulation aérienne militaire dans le secteur concerné (par courrier : BA 705 (Cinq Mars La Pile) - SDRCAM NORD – RD 910 – 37076 Tours Cedex 2),
- compte tenu de la hauteur des éoliennes, il sera nécessaire de prévoir un **balisage diurne et nocturne réglementaire** (en application de l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne).

Établi sur la base des informations recueillies à ce stade du projet, le présent avis ne préjuge pas de celui qui sera rendu dans l'instruction de l'autorisation environnementale.

L'adjoint au Chef du SNIA Centre et Est,


Mathieu DURAND

Copie à : DSAC NE

SNIA – Département Centre et Est
210 rue d'Allemagne
BP 606 – 69125 LYON SAINT EXUPERY AEROPORT
tél : 04 26 72 65 40 - fax : 04 26 72 65 69



HRAFNKEL SARL
A l'attention de Mme Christina Ullrich
13 rue de Savigny
52 500 PRESSIGNY

Affaire suivie par : Annick Blanck
Téléphone : 03 88 40 42 35
Courriel : observation.nord-est@meteo.fr

Illkirch le 18 Mai 2018

Notre référence : DIRNE n° 183

Objet : **Projet éolien Tincey-et-Pontrebeau (Haute Saône-70)**
Réf. : courrier du 02/05/2018

Madame,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Tincey-et-Pontrebeau (70120 - Haute-Saône).

Les éoliennes se situeraient à une distance supérieure à 80 kilomètres du radar [\[1\]](#) le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens à savoir le radar de Blaisy Haut (21).

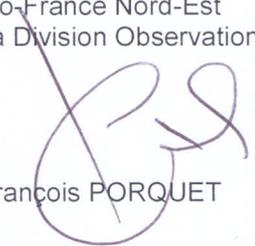
Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne.

Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet d'implantation de parc éolien au regard des radars météorologiques et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

J'attire votre attention sur le fait que ce type de demande doit désormais être adressé au service instructeur de la DREAL concernée : DREAL de Bourgogne – Franche Comté pour ce dossier.

Je vous prie, Madame, de croire en l'assurance de toute ma considération.

Pour Météo-France Nord-Est
Le responsable de la Division Observation - Réseau



Jean-François PORQUET

[\[1\]](#) Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet <https://pro.meteofrance.com> identifiant de connexion : radeol - mot de passe de connexion : rad258eoLIEN!D



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction des Systèmes d'Observation

42, avenue Gaspard Coriolis
31000 Toulouse

À l'attention de Amélie RAVIER
SAS Parc éolien de Tincey-et-Pontrebeau
2 rue André Bonin
69004 LYON 04

Objet : Certificat Radeol

Toulouse, le 19 octobre 2022

Nom du projet : Projet éolien de Tincey-et-Pontrebeau

Affaire suivie par : DSO/CMR

Courriel : radeol@meteo.fr

Référence Météo-France : 2022-000968

Par déclaration en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien sur la commune de **TINCEY ET PONTREBEAU (70)**.

Vous avez indiqué que ce projet relève du régime de l'autorisation unique environnementale (AUE) des ICPE. Dès lors, son acceptabilité est soumise au respect des conditions prescrites par l'arrêté ministériel modifié du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne.

Ce parc éolien se situerait à une distance de **79,95 km** du radar le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens, à savoir le radar bande C de **Blaisy-Haut***.

Cette distance est **supérieure à la distance minimale d'éloignement** fixée par l'arrêté (20 km pour un radar bande C).

Dès lors, **aucune contrainte réglementaire spécifique** ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et **l'avis de Météo-France n'est pas requis** pour sa réalisation.

Ce certificat, joint à votre dossier de demande d'autorisation déposé en préfecture, permet de justifier de cette position réglementaire.

** Les coordonnées géographiques des radars concernés, ainsi qu'un rappel sur la réglementation et les études d'impact, vous sont accessibles à partir de l'url suivante : <https://www.radeol.fr>
Ce certificat n'est valable que pour les caractéristiques exactes du projet renseignées par le demandeur (cf. Annexe). En cas de modification du projet, un nouveau certificat doit être demandé.*

Annexe



Demandeur	
Nom	RAVIER
Prénom	Amélie
Société	SAS Parc éolien de Tincey-et-Pontrebeau
Email	a.ravier@cnr.tm.fr
Adresse	2 rue André Bonin
Code postal	69004
Commune	LYON 04
Projet	
Nom	Projet éolien de Tincey-et-Pontrebeau
Localisation	METROPOLE
Situation	TERRE
ICPE	AUE
Type	EOLIENNES
Commune #1	TINCEY ET PONTREBEAU (70)
Dossier	
Référence	2022-000968
Date et heure	19/10/2022 18:09:10

Les coordonnées sont exprimées en degrés décimaux dans le système géodésique WGS84.

Eolienne/sommet	Latitude	Longitude
#1	47,6087°	5,7685°
#2	47,6111°	5,774°
#3	47,6133°	5,7814°